



## **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SOEURS**

### **Par courriel**

Date : 20 juin 2013

À : M. Benoît Malette, chef de division urbanisme, direction du développement urbain, des études techniques et des services aux entreprises

CC : M. Jean Cardin, directeur, direction du développement urbain, des études techniques et des services aux entreprises

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation, OCPM

De : M<sup>me</sup> Stéphanie Espach, secrétaire et analyste de la commission

**Objet** : Suivi de la 1<sup>ere</sup> partie de l'audience

---

Bonjour,

Au terme de la première partie de l'audience, des citoyens ont soulevé des questions qui sont, pour certaines, restées en suspens ou demeurées incomplètes. La commission les a compilées et vous les soumet par écrit afin que vous puissiez compléter l'information qui mérite de l'être.

Merci d'acheminer vos réponses au plus tard **le 26 juin** prochain pour permettre aux participants de prendre connaissance de ces compléments d'information avant la 2<sup>nde</sup> partie de l'audience.

### **Faisabilité de construire une école sur le site projeté**

Dans une déclaration datée du 6 novembre 2012<sup>1</sup>, l'ancien maire de l'arrondissement de Verdun indique qu'une étude approfondie du site initialement retenu pour construire l'école (sur le terrain de stationnement existant du parc de la Fontaine), révèle « certaines contraintes cadastrales et légales qui retarderaient et pourraient même mettre en péril la construction d'une école à cet endroit ».

**Q1.** Pouvez-vous indiquer la nature exacte des contraintes légales ayant conduit l'arrondissement à déplacer le projet de future école dans la portion en triangle du parc de la Fontaine?

---

<sup>1</sup> Déclaration du maire de l'arrondissement de Verdun, M. Claude Trudel, à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Verdun, tenue le 6 novembre 2012, disponible sur le site Internet de l'arrondissement.



Dans sa déclaration du 6 novembre 2012, l'ancien maire poursuit : « Nous avons convenu d'analyser, en concertation avec la Commission scolaire et le service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, la possibilité d'implanter l'école dans le triangle situé à l'intersection des boulevards René-Lévesque et L'Île-des-Sœurs ».

**Q2.** Une analyse des titres de propriété a-t-elle été réalisée pour le site actuel? Si oui, pouvez-vous la rendre publique?

**Q3.** Le terrain actuel fait-il l'objet de servitudes (agrandissement, empiètement, etc.), de mainlevées ou d'autres obligations contractuelles ou légales qui pourraient retarder ou mettre en péril la possibilité d'implanter l'école sur le nouveau site proposé?

**Q4.** Pouvez-vous fournir une note juridique sur la faisabilité de construire une école sur le site projeté du parc de la Fontaine, comme demandé par la commission le 23 mai dernier (doc.5.1)?

**Q5.** Dans l'éventualité où le projet de règlement serait adopté en l'état, serait-il possible d'agrandir l'école sans qu'il y ait consultation publique ou processus référendaire, par le biais d'une dérogation mineure ou d'un autre moyen?

#### **Site Archambault**

**Q6.** Pouvez-vous déposer les devis d'appels d'offres des études de caractérisation menées sur le site Archambault depuis 2002 (Services Exp.inc, Sanexen, etc.)?

**Q7.** Pouvez-vous déposer le rapport final des Services Exp.inc avec les recommandations du consultant suite aux résultats obtenus, tel que demandé par la commission le 23 mai dernier (doc.5.1)?

#### **Échéancier du projet et conditions d'émission du permis de construction**

**Q8.** Quelles sont les conditions d'émission du permis pour la future école? Pouvez-vous déposer le règlement sur les permis et certificats de l'arrondissement de Verdun?

**Q9.** Pouvez-vous déposer un échéancier de réalisation des travaux comprenant aussi les différentes étapes devant mener à l'émission des permis de construction de l'école?

---

## Sécurité publique

**Q10.** Quels sont les normes du ministère des Transports et les paramètres qui s'appliquent à ce projet d'école qui s'implanterait à proximité d'un carrefour giratoire et de deux voies de circulation? Quels sont les paramètres auxquels le projet répond? Et ceux, auxquels il ne répond pas?

## Autres instances consultatives

**Q11.** Tel que demandé par la commission dans un courriel daté du 12 juin dernier, pouvez-vous nous acheminer le rapport exhaustif des commentaires du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Verdun à sa séance du 16 avril et à celle du 14 mai?

Merci d'apporter tous les éclaircissements nécessaires à une bonne compréhension du dossier.

En vous remerciant par avance de votre collaboration,

La secrétaire de la commission  
M<sup>me</sup> Stéphanie Espach